

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Etienne COUIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI

Procurations : Marie-Hélène CHAUQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINAGE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

DELIBERATION N° 2023-03-03 C – IMMOBILIER

**Projet de construction d'un bâtiment avec toiture photovoltaïque à la Zone de La Croix
Emanée**

Suite à la vente des locaux de l'ex entreprise BONNET, J-P SAUGERAS soumet l'idée consistant à réaliser un projet public privé, l'investisseur privé construirait un bâtiment avec toiture photovoltaïque (le bâtiment serait cédé gratuitement à la Commune au terme de l'exploitation de la toiture) et la Commune aménagerait des « box » dans ce bâtiment couvert en photovoltaïque, afin d'accueillir les associations, mais aussi permettre l'installation d'artisans. La toiture aurait une emprise au sol de 1500 m² minimum et une consultation sera prochainement publiée pour mise en concurrence.

Violette JANET-WIOLAND demande si le transformateur a la capacité d'accueillir ce projet ? Ph BRUGERE indique qu'il s'agit d'une délibération de principe pour valider le projet, et qu'une seconde délibération précisera les modalités une fois que l'investisseur sera trouvé. V JANET-WIOLAND souhaite qu'un travail soit fait sur l'autoconsommation dans le cahier des charges du fournisseur. J-P SAUGERAS rappelle qu'il s'agit d'un projet finançant des aménagements. Ph BRUGERE indique que la nouvelle génération de panneaux photovoltaïques permet un taux de rendement double, et qu'il ne faudra étudier en fonction du projet de l'investisseur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE une consultation à lancer dénommée « Projet de construction d'un bâtiment photovoltaïque » avec le principe d'un Bail Emphytéotique Administratif afférent à la réalisation et à l'exploitation d'une toiture photovoltaïque sur un terrain communal situé à La Croix Emanée,

PRECISE que la Commune pourra aménager des espaces, espaces dédiés tant aux associations qu'aux artisans,

DIT qu'un marché sera publié pour la réalisation de ce projet, et que la Commission d'Appel d'Offres se réunira pour étudier voire auditionner les porteurs de projets

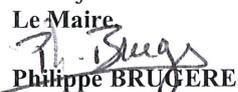
AUTORISE M le Maire à engager les procédures utiles à cette consultation

La Secrétaire de séance,

Marie-José GUIGNABEL



Pour extrait conforme,
Le 28 juin 2023

Le Maire,

Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230721-2023-03-03-C-DE
Date de télétransmission : 04/08/2023
Date de réception préfecture : 04/08/2023